

Règles de fonctionnement des organes de coordination

Les règles de fonctionnement ci-dessous sont le fruit des débats et décisions des comités de coordination du 18 janvier, 16 février et 22 mars 2017. Cette synthèse est proposée au comité de coordination du 18 mai.

La coordination du mouvement Tout Autre Chose est assurée par trois types d'organe :

- Le **comité de coordination mensuel** (instance de décision)
- Le **comité de coordination trimestriel** (lieu d'échange entre groupes locaux et thématiques)
- Les quatre **groupes techniques** « comité de coordination », « finances et logistique », « communication » et « partenariat ».

Comités de coordination mensuels

Composition

Le comité de coordination est ouvert à tous. Il prend ses décisions par consentement des membres présents.

Rôle

Le comité de coordination est l'instance de décision de Tout Autre Chose pour toutes les actions transversales du mouvement, ses positionnements stratégiques et politiques, son partenariat avec Hart boven Hard, son organisation générale, sa stratégie de communication et ses finances.

Les groupes locaux et thématiques disposent d'une grande autonomie et ne doivent pas demander l'aval du comité de coordination pour leurs actions et prises de position spécifiques, sauf si celles-ci sont de nature à engager l'ensemble du mouvement.

Fréquence, lieu et horaire

Le comité de coordination est **mensuel**, douze fois par an.

Le **lieu** est défini par rotation trimestrielle : une fois à Namur, une fois à Bruxelles et une fois ailleurs (alternativement Charleroi et Liège).

Les **dates de réunion** sont planifiées semestriellement. Les réunions se tiennent de 18h30 à 21h30 en alternance un mercredi et un jeudi.

Structure de l'ordre du jour

Le comité de coordination est structuré en trois volets :

- **Approbation** du compte-rendu et de l'ordre du jour **et suivi** des décisions du précédent comité (30' à 45').
- **Grand thème** (1h30 à 2h00). Ce grand thème peut porter sur des réflexions à propos de nos modes de fonctionnement, de notre positionnement politique et de notre positionnement stratégique. Ces points sont planifiés et préparés par un groupe *ad hoc*.
- **Divers** (30' à 45'). Ce point n'est pas destiné à communiquer les nouvelles des divers groupes mais à prendre certaines décisions rapides, à décider du grand thème du comité de coordination suivant et à désigner les personnes en charge de sa préparation.

Préparation et animation

Le groupe technique « comité de coordination » (voir plus loin) prend en charge les rôles suivants :

- Réservation des salles ;
- Envoi des invitations ;
- Définition de l'ordre du jour (et actualisation sur la base des demandes) ;
- Animation des temps 1 et 3 ;
- Gestion du temps ;
- Secrétariat (rédaction du compte-rendu).

Le grand thème est pris en charge par un groupe de travail ad hoc (préparation du thème et de la technique d'animation, gestion de l'animation et de la prise de décision).

Les points divers peuvent concerner notamment la participation à des actions extérieures, les décisions financières, des événements globaux de Tout Autre Chose... Tous ces points doivent être proposés via le site participer (discussions dans le groupe Comité de coordination), à charge pour le groupe technique « comité de coordination » de faire une proposition d'ordre du jour précis sur cette base.

Méthode d'animation et prise de décision

Les **techniques d'intelligence collective** sont privilégiées. Les animateurs doivent veiller à l'expression de chacun et à l'équilibre des prises de parole.

Chaque point doit se clôturer par des **prises de décision claires** et par l'inventaire des éventuels points qui restent ouverts.

Les décisions sont prises par **consentement**. Cette technique laisse la possibilité, par rapport à une proposition, d'émettre des objections (tour de cercle), dont la levée amène à une proposition modifiée, avec laquelle chacun « puisse vivre ».

Tous les sujets pour lesquels il doit y avoir une décision doivent être annoncés à l'avance sur le site « Participer » pour permettre aux absents au CC de **donner leur avis à l'avance sur Participer**. Le groupe technique « comité de coordination » est chargé de rendre compte de ces commentaires lors du CC.

Prises de décision en urgence hors comité de coordination

Pour décision relevant des prérogatives du comité de coordination et devant être prises en urgence entre deux réunions, la procédure suivante est utilisée :

- La question doit être posée dans Participer (et annoncée par un mail à la liste de diffusion « Pilotage »).
- La question doit contenir toutes les informations nécessaires pour la bonne appréciation.
- Il faut un délai de réponse raisonnable et clairement annoncé dans le mail d'annonce.
- Les oppositions (ou propositions d'amendements) doivent faire l'objet d'une explication et sont de l'ordre de l'intérêt du collectif TAC (la défense d'un avis personnel ne peut bloquer l'ensemble du collectif).
- Il doit y avoir un consentement entre toutes les personnes effectivement impliquées dans la mise en œuvre.
- Si ces conditions ne sont pas réunies, la décision n'est pas prise.
- Un message clair doit être posté sur Participer quand la décision est prise (avec éventuels amendements).

Circulation des annonces et demandes adressées au comité de coordination

Pour toute annonce ou demande de prise de décision en urgence, la procédure suivante est d'application afin de limiter l'échange de mails. Elle combine l'usage de la mailing list « pilotage » et du site « Participer » ([groupe comité de coordination](#)).

	Liste de diffusion « Pilotage »	Groupe « Comité de Coordination » du site « Participer »
1		Ouverture d'une discussion argumentée et complète
2	Envoi d'une alerte courte, renvoyant vers la discussion du site Participer et annonçant un délai raisonnable de prise de décision	
3	PAS DE DISCUSSION PAR MAIL	Discussion (veiller à la qualité des arguments et au sens du collectif)
4		Notification de la décision

Circulation des infos sur les actions des groupes locaux et thématiques

Pour remplacer le tour des nouvelles des groupes, le site Participer et le site internet seront privilégiés (avec rédaction directe pour ceux qui le peuvent et transit des infos par l'adresse communication@toutautrechose.be pour qu'un "spécialiste" les poste).

Comités de coordination trimestriels

Les comités de coordination trimestriels ne sont pas des lieux de décision. Ils sont des **occasions de rencontre et d'échanges** entre les groupes (locaux et thématiques).

Ils sont organisés :

- une après-midi par trimestre, en week-end ;
- par une des locales ;
- dans des lieux variables (en fonction de la locale qui organise).

Groupes techniques

Le bureau est remplacé par quatre groupes techniques au service du mouvement.

- Groupe « **Communication** » : gestion des outils de communication (site de Tout Autre Chose, newsletters, compte Facebook, etc), contact avec les médias, gestion de la liste des porte-parole.
- Groupe « **Finance et logistique** » : finance et logistique.
- Groupe « **Comité de Coordination** » : préparer et veiller au bon déroulement des réunions du Comité de Coordination.
- Groupe « **Partenariat** ». Gestion des relations avec HbH et les Associations.